

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
Paris Est Marne & Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 13 DECEMBRE 2022  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

**DC 2022-159**

**OBJET : Désignation d'un nouvel administrateur au conseil d'administration de Saint Maur Habitat Paris Est**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>61</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
Représentés	<b>22</b>
Absents	<b>7</b>

Votants	<b>83</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>83</b>
Pour	<b>83</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jacques Alain BENISTI, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Michel DUVAUDIER, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurence JEANNE, Anne KLOPP, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL.

**Représentés :**

Eveline BESNARD représentée par Julien WEIL, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Agnès CARPENTIER représentée par Pascale MOORTGAT, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Véronique CHEVILLARD représentée par Charles ASLANGUL, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Philippe DUBUS représenté par Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI représentée par Michel OUDINET, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Anne KLOPP, Hervé GICQUEL représenté par Pascal TURANO, Aurélia GIRARD représentée par Benoît GAILHAC, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent LAFON représenté par Brigitte GAUVIN, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Pierre LEBEAU, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Céline MARTIN représentée par Eric BENSOUSSAN, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON-BOYER, Florentine RAFFARD représentée par Pierre GUILLARD, Germain ROESCH représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE, Annick VOISIN représentée par Marie-France PARRAIN.

**Absents :**

Caroline ADOMO, Jean-Philippe BEGAT, Valérie BIGAGLI, Jean-Luc CADEDDU, Pierre CHARDON, Nassim LACHELACHE, Aurore THIROUX.

## CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

### SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

**OBJET** : Désignation d'une personnalité qualifiée en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, d'affaires sociales et de financement de ces politiques au sein du conseil d'administration de Saint Maur Paris Est MB

#### LE CONSEIL DE TERRITOIRE;

**VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment l'article L 5219-2 et l'article L 5219-5 VIII ;

**VU** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ces articles L 421-8, R 421-4 et suivants du code de la construction de l'habitat (CCH) ;

**VU** la délibération du conseil de Territoire D 17-98 du 25 septembre 2017, actant du rattachement de l'Office Public d'Habitat de Nogent au Territoire ;

**VU** la délibération du conseil de Territoire D 20-75 du 9 juillet 2020, complétée par la délibération D 20-102 du 15 septembre 2020, fixant la composition du conseil d'administration et désignant les représentants élus du Territoire et personnalités qualifiées appelés à siéger au sein du conseil d'administration de Saint-Maur Habitat Paris Est ;

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article L 5219-5 VIII du CGCT, dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris, les offices publics d'habitat sont rattachés depuis le 31 décembre 2017 aux établissements publics territoriaux ;

**CONSIDERANT** que suite à la démission de Monsieur Christophe ETRONNIER reçue le 19 septembre 2022, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant au titre des personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, d'affaires sociales et de financement de ces politiques pour siéger au sein du conseil d'administration de St Maur Habitat Paris Est MB ;

**VU** l'avis favorable de la commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville du 6 décembre 2022.

### DELIBERE

#### ARTICLE 1 :

**DESIGNE** au titre des personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, d'affaires sociales et de financement de ces politiques pour siéger au sein du conseil d'administration de St Maur Habitat Paris Est MB :

- Madame Françoise BOUCHEL

#### ARTICLE 2 :

**AUTORISE** le président du conseil de territoire de l'établissement public Paris Est Marne et Bois à prendre tous actes nécessaires à la bonne exécution de la présente

**ARTICLE 3 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

**Le Président,**



**Olivier CAPITANIO**

La présente délibération publiée le  
est exécutoire à la date du  
en application des articles L5211-1  
et L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le

15/12/22